

## PLAN ARBRE 2030: PREMIÈRE ÉTAPE POUR RAFRAICHIR LE TERRITOIRE

### Les canicules de cet été l'ont montré, les îlots de fraîcheur font la différence.

En raison du changement climatique, les vagues de chaleur se multiplient dans le monde, en France et sur le Territoire. Les conséquences sur la santé et la qualité de vie des habitants sont importantes. S'y préparer, s'y adapter est devenu crucial : Plaine Commune met en place une **stratégie de végétalisation et de rafraîchissement** qui se déploie en différentes mesures, à commencer par le **Plan Arbres 2030**.



© Jeanne Frank / Plaine Commune

### **Pour un territoire plus résilient face aux fortes chaleurs**

Plaine Commune se dote d'une **stratégie de végétalisation et de rafraîchissement** afin de **rendre le territoire plus résilient face au défi du changement climatique**, contribuant ainsi au bien-être de ses habitants. S'il présente un nombre significatif d'espaces verts et quelques grands parcs, Plaine Commune reste toutefois très minéral et présente de multiples secteurs carencés.

Le **Plan de végétalisation et de rafraîchissement** a pour but de faire émerger des projets concrets pour **créer une armature d'espaces publics et de cœurs d'îlots végétalisés et rafraîchis**. A l'échelle du territoire, il s'agit de construire un véritable **maillage**, se concentrant localement sur les **rues aux écoles et les rues en secteurs carencés** en végétation pour garantir des **circulations apaisées, fraîches et végétalisées**.

### **Avec le Plan Arbre 2030, planter plus et mieux**

Une des contributions à cette stratégie se traduit, entre autre, par le **Plan Arbre 2030** qui a notamment pour objectif de **planter plus et mieux**. Il doit permettre d'aboutir dans quelques années à un **territoire plus équilibré en matière de couverture arborée et d'accès aux espaces de nature en ville**, à la **préservation des arbres** dans les projets d'aménagement, à une **gestion durable, sobre et respectueuse**, sur l'ensemble du territoire et par tous ses gestionnaires: privés comme publics. Sa mise en œuvre sera assortie de **moyens humains et financiers proportionnels aux ambitions** majeures de ce programme.

### **Plan Arbre 2030**

Parmi 35 engagements  
Plaine Commune  
garantit

- de considérer tout **abattage comme une exception**
- de **planter 20 000 arbres** supplémentaires sur l'espace public
- de **planter 2 rues en secteur carencé** chaque année
- Agrandir **100** fosses d'arbres par an et infiltrer les eaux de pluie dès que possible
- de **planter 2 micro-forêts** par an ainsi que des **arbres fruitiers** et des vergers





## Le Plan Arbre 2030 s'articule autour de 4 grands axes :



- 1 Développer le patrimoine arboré:** étudier les possibilités de planter plus et mieux sur tous les projets de travaux publics
- 2 Préserver les arbres existants:** rendre dissuasive la réglementation pour éviter les abattages. Si c'est nécessaire, les compenser par de nouvelles plantations
- 3 Connaître, entretenir et bien gérer le patrimoine arboré existant**
- 4 Mobiliser les parties prenantes pour planter le domaine privé et sensibiliser les citoyens**

**“ Les arbres sont la garantie d'une respiration au sein des paysages urbains, mais aussi un moyen de rendre le cadre de vie plus agréable. Remparts contre l'érosion de la biodiversité, solutions fondées sur la nature pour l'adaptation de notre territoire au changement climatique, ils joignent l'utile à l'agréable. ”**

Laurent Monnet, Conseiller territorial en charge de la Nature en ville

## Vote d'un nouveau barème d'atteinte aux arbres publics

**Plaine Commune renforce la protection des arbres** à travers un nouveau barème d'évaluation de la valeur des arbres et des atteintes qui leur sont portées. Cet outil est **dissuasif et pédagogique**. Ainsi, l'abattage d'un arbre du domaine de Plaine Commune donnera lieu au paiement d'une **indemnité de 5 000 à 100 000€ par arbre selon ses qualités**, en plus de la prise en charge de replantation en compensation. Ce barème vise à faire prendre conscience à tous les acteurs de notre **impératif collectif à préserver les arbres** pour garantir la qualité de notre cadre de vie commun et à favoriser tout scénario d'évitement à l'abattage d'arbres. Il s'applique à toute personne, physique ou morale, qui porterait atteinte à l'intégrité d'un arbre public, y compris son système racinaire, ou qui solliciterait son abattage ou élagage par les services de Plaine Commune.

## VU DU TERRAIN

### UN INVENTAIRE PARTICIPATIF POUR RECENSER LES ARBRES REMARQUABLES DU TERRITOIRE

- **Plaine Commune a lancé son inventaire participatif des arbres remarquables** en lien avec le Plan Arbre 2030, le département de la Seine-Saint-Denis et le CAUE 93. Cet outil nouveau vise à recenser les espèces présentes sur le territoire, à mettre en valeur le patrimoine arboré et à enrichir les connaissances à ce sujet. Pour participer, chacun est invité à se rendre directement sur le [site de l'Observatoire des arbres de la Seine-Saint-Denis](#).
- **Plaine Commune propose de participer jusqu'au 5 novembre à un concours photo des arbres remarquables du territoire.** Pour participer, les amoureux de la nature ont rendez-vous - là aussi - sur le site de l'Observatoire, pour signaler un arbre exceptionnel par son esthétique, sa dimension, sa rareté, son âge, sa place dans le paysage, ou encore sa valeur patrimoniale.
- Toutes les informations sont disponibles [ici](#)



**Prochain conseil de territoire:**  
17/10/2023

**Retrouvez l'ODJ du Conseil de territoire**

**contact presse:**

David LEBON

david.lebon@plainecommune.fr